

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN LIBRARY
NOV 15 1973
UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.48
14 novembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le rapport ci-après sur la situation le 13 novembre 1973 dans le secteur Egypte-Israël a été établi à partir de renseignements reçus des quartiers généraux de la FUNU et de l'ONUST :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Contingent suédois de la FUNU : Entre 7 h 35 1/ et 7 h 45 tir d'arme automatique, et entre 7 h 57 et 8 h 5 tir d'arme automatique et un coup de mortier par les forces égyptiennes dans une zone située à trois kilomètres au sud-ouest d'Ismaïlia. Entre 10 h 33 et 10 h 50 tir d'armes individuelles par les forces égyptiennes et israéliennes dans une zone située au sud-ouest d'Ismaïlia (échange de feux). A 11 h 51, 12 h 11 et 12 h 35 tir d'armes individuelles par les forces israéliennes dans une zone située à huit kilomètres au sud-ouest d'Ismaïlia.

b) Contingent finlandais : A 10 h 47 deux coups de pièce de char par les forces israéliennes dans une zone située à trois kilomètres à l'est de Suez.

c) Patrouille 24 de l'ONUST (coordonnées approximatives 7520-8250) : Entre 14 h 40 et 14 h 45 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. Entre 19 h 34 et 20 h 40 tir d'artillerie par des forces non identifiées au nord-est de l'emplacement de la patrouille.

2. Rapports sur les activités aériennes :

Contingent finlandais de la FUNU : A 10 h 12 deux avions à réaction non identifiés, volant du sud au nord, ont été observés pour la première fois à la verticale de Suez et pour la dernière fois au nord de Suez (le type et la nationalité des avions n'ont pu être déterminés en raison de leur grande altitude).

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues de l'Egpte selon lesquelles :

a) Entre 8 h 47 et 8 h 56 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient traversé l'espace aérien égyptien depuis la partie méridionale d'Adabiya jusqu'à Ras El Barr (à 50 kilomètres au nord-ouest de Port Saïd).

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

b) Les forces israéliennes seraient en train de combler le canal de Suez dans la région du Déversoir au kilomètre 96. L'Egypte considère que cette action est extrêmement grave, constitue une violation du cessez-le-feu et entraîne une grande altération de la structure du Canal en tant que voie d'eau internationale.

En ce qui concerne la plainte b) ci-dessus, la patrouille de la FUNU signale qu'un ouvrage qui semble être une chaussée est en cours de construction par une unité du génie des forces israéliennes au point mentionné dans la plainte. La chaussée consiste en tuyaux de béton de grande taille qui permettent à l'eau de s'écouler tout en offrant une surface de roulement.